



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	Groupe AdG (SPO-PS-Les Verts-PCS), par les députés Helena MOOSER THELER (PS), Sonia Z'GRAGGEN (PS), Gaël BOURGEOIS (suppl.) (PS) et cosignataires
Objet	Adhésion au réseau d'écoles en santé
Date	14.03.2012
Numéro	3.144

Les postulants le rappellent : toutes les écoles qui le souhaitent peuvent faire des démarches pour adhérer au Réseau des écoles en santé (Radix), soit dans la section germanophone, soit dans la section romande. Quelques écoles du Valais romand en font partie mais effectivement en comparaison intercantonale, les adhésions valaisannes sont faibles. Pourtant les directions d'école ont été invitées plusieurs fois à entrer dans ces démarches en fonction de leurs projets d'établissement. Cependant, celles-ci restent libres dans le sens de l'autonomie communale et en fonction de leurs « projets santé ».

Depuis quelques années, la politique du Réseau des écoles en santé a été modifiée au niveau suisse et il est suggéré aux cantons de créer leur propre Réseau cantonal des écoles en santé. Le Valais est en effet un des derniers cantons à adhérer à ce processus.

En effet, après plusieurs tentatives, un projet concret a finalement pu être mis sur pied ce printemps. Ainsi, dès cet automne 2012, le Valais va entrer dans la démarche de la création d'un réseau correspondant au concept suisse de Radix grâce à une collaboration des Services de l'enseignement, de la santé et de Promotion Santé Valais. Pour le moment, seul un 20 % environ de taux d'activité sera dégagé à Promotion Santé Valais pour l'introduction de ces éléments et cela permettra de démarrer des actions. Radix-Promotion de la santé allouera par ailleurs 10'000 fr. d'aide durant 3 ans pour la concrétisation d'un Réseau valaisan et pour la réalisation obligatoire d'une journée d'échange d'expériences des écoles de notre canton. Pour le reste, la participation au réseau sera placée sous la responsabilité des directions d'école.

Ainsi, l'incidence financière de ce projet peut être estimée à un 20 % de poste, soit entre 25'000 fr. et 30'000 fr.

Dans ce sens, il est proposé l'acceptation du postulat.

Sion, le 5 septembre 2012